



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/10/Rev.1
30 mai 2019

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-troisième réunion
Montréal, 27-31 mai 2019

**MANDAT DE L'ÉTUDE THÉORIQUE POUR L'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE DANS LE SECTEUR DE L'ENTRETIEN**

Contexte

1. À la 82^e réunion, l'Administrateur principal, Suivi et évaluation a soumis le projet de programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2019¹, qui proposait, entre autres, des domaines d'évaluation potentiels et sollicitait l'avis du Comité exécutif sur ceux devant être inclus dans le programme de travail.
2. Lors des débats, un membre a estimé qu'il serait intéressant d'évaluer comment les projets de récupération, de recyclage et de régénération du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération abordent la question de l'efficacité énergétique, attendu qu'une décision sur la question avait été adoptée par la trentième Réunion des Parties. Des membres ont déclaré qu'une telle étude pourrait aller au-delà de l'évaluation des projets du Chili et de la Grenade, qui comprenaient des mesures de l'efficacité énergétique, et examiner plus généralement les questions d'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien.
3. À sa 82^e réunion, le Comité a également examiné le rapport final sur l'évaluation du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération², présenté par l'Administrateur principal, Suivi et évaluation. Dans chaque pays de l'échantillon évalué, il a été observé que les agences spécialisées encouragent l'efficacité énergétique essentiellement par le biais de l'établissement de normes d'efficacité énergétique pour les équipements fabriqués localement ou importés, d'obligations en matière d'étiquetage et d'actions de sensibilisation. Ces mesures n'ont toutefois pas été assorties d'efforts locaux pour mesurer l'évolution de l'efficacité énergétique en dehors des projets de démonstration. Cette situation tient essentiellement à l'absence de programmes spécifiques dotés d'activités et de cibles visant l'efficacité énergétique, aux faibles

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/13

² UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/11

compétences locales et au manque d'équipements ou d'outils appropriés, en plus d'autres facteurs structurels qui compliquent la mesure de l'efficacité énergétique.

4. Lors des débats, le Comité exécutif a examiné l'importance d'aborder l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et s'est demandé si l'évaluation aurait dû étudier la question plus en profondeur, bien qu'elle ne fût pas son principal objet.

5. Le Comité exécutif a ensuite demandé à l'Administrateur principal, Suivi et évaluation de présenter à la 83^e réunion le mandat de l'étude théorique pour l'évaluation de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien, qui analyserait, entre autres : « la conception de normes sur les frigorigènes et l'efficacité énergétique favorisant l'adoption de technologies à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG) dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation; la promotion de l'efficacité énergétique dans les pays visés à l'article 5; et les efforts locaux visant à mesurer l'évolution de l'efficacité énergétique en dehors des projets de démonstration », dans le contexte de la décision XXX/5 de la Réunion des Parties qui « prie le Comité exécutif du Fonds multilatéral de continuer de passer en revue les projets menés dans le secteur de l'entretien afin de déterminer les meilleures pratiques, les enseignements à tirer et les autres possibilités de maintenir l'efficacité énergétique dans ce secteur ».

6. Le mandat de l'étude théorique pour l'évaluation de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien a été approuvé dans le cadre du programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2019 (décision 82/10)³.

Problèmes rencontrés par l'étude théorique

7. Lors de l'élimination des CFC et des HCFC, aucun fonds n'a été alloué à l'examen de l'efficacité énergétique dans les projets du Fonds multilatéral dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation. Le secteur a toutefois déployé d'importants efforts pour améliorer l'efficacité énergétique lors de l'abandon des substances réglementées tout en obtenant une bonne efficacité sur le plan des coûts⁴.

8. L'intérêt des Parties au Protocole de Montréal pour l'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation s'est toutefois accru dans le contexte de l'Amendement de Kigali. Elles ont ainsi demandé au Comité exécutif d'« élaborer des directives concernant les coûts associés au maintien ou à l'amélioration de l'efficacité énergétique des technologies et équipements de remplacement à PRG de faible ou nul, dans le contexte de la réduction progressive des HFC, tout en tenant compte du rôle d'autres institutions intéressées par l'efficacité énergétique, le cas échéant »⁵ et d'augmenter le financement des pays à faible volume de consommation, si nécessaire, en vue de l'adoption de technologies de remplacement à PRG de faible ou nul et de maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien et des utilisateurs⁶.

9. Ce n'est que récemment que l'amélioration et le suivi de l'efficacité énergétique sont devenus une priorité pour les Parties au Protocole de Montréal et le Comité exécutif ; les activités liées à l'efficacité énergétique n'étaient jusqu'alors pas considérées comme des surcoûts admissibles et n'étaient donc pas financées. L'étude théorique pourrait donc être limitée par la disponibilité d'informations sur les politiques, les réglementations, les normes et les règles en place, ainsi que de données techniques et quantifiables sur

³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/13/Rev.1

⁴ Rapport du groupe de travail sur la décision XXIX/10 du GETE concernant les questions relatives à l'efficacité énergétique dans le contexte de la réduction progressive des HFC. Septembre 2018.

⁵ Paragraphe 22 de la décision XXVIII/2

⁶ Paragraphe 16 de la décision XXVIII/2

l'efficacité énergétique dans les propositions de projet. Pour contourner ce problème, l'étude théorique s'appuiera sur les documents d'orientation sur l'efficacité énergétique soumis à la 83^e réunion⁷.

Objectifs de l'étude

10. L'étude théorique aura pour objectif de recenser et d'évaluer, dans la mesure du possible, les meilleures pratiques, les enseignements tirés et les occasions supplémentaires de maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien.

11. En l'absence de programmes spécifiques axés sur l'efficacité énergétique, l'étude théorique examinera les projets financés antérieurement afin d'identifier les activités concernant les questions liées à l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien et leurs applications dans les politiques et les réglementations au niveau national. Sur la base des informations recueillies, l'étude théorique formulera des suggestions pour aider le Comité exécutif à déterminer s'il doit passer à une évaluation plus approfondie au niveau national.

Portée et méthodologie

12. L'étude théorique permettra de recueillir des informations à partir des documents existants sur la question, y compris les évaluations antérieures, les documents de projet, les rapports périodiques, les rapports de vérification et les rapports d'achèvement de projet, afin de cataloguer les activités sur l'efficacité énergétique déjà entreprises dans le secteur de l'entretien.

Organisation de l'évaluation

13. Un consultant sera recruté pour préparer l'étude théorique qui sera présentée à la 86^e réunion. L'information fournie au Comité exécutif contiendra des précisions sur le lieu du projet, une courte description de l'activité et du type d'équipement (si pertinent) et les enseignements tirés du projet. Des informations quantitatives fiables seront recueillies, dans la mesure du possible, afin de compléter les données qualitatives. Des discussions avec le personnel du Secrétariat, les organismes bilatéraux et d'exécution et les Bureaux nationaux de l'ozone seront organisées selon les besoins.

Recommandation

14. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Approuver le mandat de l'évaluation de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien qui figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/10/rev.1;
- b) Demander à l'Administrateur, Suivi et évaluation de présenter à la 84^e réunion, une mise à jour de l'état de l'étude théorique dont il est question à l'alinéa a) ci-dessus.

⁷ Résumé du rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique sur les questions relatives à l'efficacité énergétique et en particulier celles identifiées dans la décision 82/83 e) (décision 82/83 f)) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/42) et document sur les moyens de mise en œuvre du paragraphe 16 de la décision XXVIII/2 et du paragraphe 2 de la décision XXX/5 des Parties (décision 82/83 c)) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/40)